

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
25/03/2022
Date d'affichage
25/03/2022
Nombre de conseillers en exercice
14
Nombre de conseillers présents
12
Nombre de conseillers votants
13

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/013 – BUDGET
Vote du compte administratif 2021

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte administratif suivant en présence de Mme SAHUT, Conseillère aux décideurs locaux.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	515 637,56	G	621 718,58
	Section d'investissement	B	164 871,93	H	263 909,22
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	274 063,67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	142 397,38 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	822 906,87	= G+H+I+J	1 159 691,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	260 749,72	L	10 062,23
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	260 749,72	= K+L	10 062,23
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	515 637,56	= G+I+K	895 782,25
	Section d'investissement	= B+D+F	568 019,03	= H+J+L	273 971,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 083 656,59	= G+H+I+J+K+L	1 169 753,70

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2021 ci-dessous présenté

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/014 – BUDGET
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, après avoir présenté le compte administratif, propose d'affecter le résultat, soit 380 114,69 € comme suit :

- 294 047,58 € affectés en réserve R1068 en investissement
- 86 097,11 € affectés en report R002 en fonctionnement.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme ci-dessus présenté.*

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/015 – BUDGET
Présentation du compte de gestion 2021

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte de gestion 2021 qui est le suivi de notre comptabilité par le trésorier public. Il est le reflet exact du compte administratif de 2021.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 comme ci-dessus présenté.*

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/016 – BUDGET
Taux des contributions pour 2022

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le Conseil Municipal que, chaque année, ce dernier vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune : la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour le département de l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme sur la TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019. En 2021, les taux étaient de :

Taxe d'habitation	10.71 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	26.00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	54.12 %

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose de délibérer dans les termes suivants :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

FIXE le taux sur le Foncier bâti à 46.24 % (dont la part communale à 26% et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 54.12%, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 10.71 % pour l'année 2022, ainsi qu'il suit :

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		10.71 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	26.00 %	46.24 %
dont part départementale	20.24 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		54.12 %

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/017 – BUDGET
Vote du budget primitif 2022

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le budget primitif 2022.

Voir page suivante

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	716 452,11	630 355,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 86 097,11
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	716 452,11	716 452,11
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	214 443,00	508 490,58
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	260 749,72	10 062,23
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 43 360,09	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	518 552,81	518 552,81
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 235 004,92	1 235 004,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle de délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

IV – ANNEXES					IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					B1.7
B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
65541			CIGALE	Autre personne de droit public	74 000,00
65541			S.I.V.S.L	Autre personne de droit public	26 500,00
6574			AVIE	Autre personne de droit public	1 500,00
6574			PIERRE COURCOULEE	Autre personne de droit public	1 500,00
6574			DIABOLO VENTES	Autre personne de droit public	1 500,00
6574			SOCIETE CHASSE	Autre personne de droit public	170,00
6574			SPA	Autre personne de droit public	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Ce budget primitif a été préparé par la commission 'finances' qui s'est réunie le 15 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2022 comme ci-dessus présenté.

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/018 – RESSOURCES HUMAINES**Tableau des effectifs**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le tableau des effectifs suivant à la date du 29 mars 2022 :

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Nombre de postes dans la structure	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire	Equivalent temps plein	Observation
Administratif						
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 / 35	0,57	/
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	23 / 35	0,65	/
Technique						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 / 35	1	/
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 / 35	1	Non titulaire
Entretien						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	8,25 / 35	0,24	/
TOTAL	/	5	5	/	3,46	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs ainsi présenté.

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/019 – ENFANCE
Fonctionnement du RASED – participation communale

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que nous avons reçu en mairie un courrier de la commune de Saint Sébastien de Morsent nous demandant une participation communale à hauteur de 1€ par enfant ventois inscrit dans les écoles su SIVOS des Tilleuls pour participer au budget de fonctionnement de la psychologue de l'Education Nationale. Les enfants du SIVOS des Tilleuls bénéficient des services du RASED (Réseau d'aide à l'enfant en difficulté), implanté au sein de l'école LEFORESTIER à Saint Sébastien de Morsent.

La participation communale pour l'année 2022, s'élèverait à 68 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder une participation de 68 € au budget de fonctionnement du RASED.

Cette participation sera versée à la commune de Saint Sébastien de Morsent à réception du titre émis par cette dernière.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de verser une participation de 68 € à la commune de Saint Sébastien de Morsent pour le fonctionnement des services du RASED.*

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/03/2022	Date d'affichage	25/03/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote**

Les conseillers municipaux s'inscrivent sur le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les deux tours des élections présidentielles qui se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

2- Inauguration de la place de la Mairie le 7 mai

L'inauguration de la place de la Mairie, de la salle de réunion pour les associations et de la bibliothèque se fera le vendredi 7 mai à 18h sur l'agora des Tilleuls en présence de la population, des élus et des officiels.

3- Date du prochain conseil municipal

La réunion du prochain conseil municipal est prévue le vendredi 29 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 23h04.

Date	Signature
29 mars 2022	Stéphane SIMON, Maire  